

MR COLIN DOMINIQUE - SIRET 84141362800014 - Artisan

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration.

Numéro d'accusé de réception	D092378853
Millésime de la déclaration	Avril 2024
Date et heure d'échéance	le 11/06/2024 à 23:59
Date et heure de la déclaration	le 11/06/2024 à 00:14
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	MR COLIN DOMINIQUE
SIRET de la personne	84141362800014

**Votre déclaration nous parvient en retard et peut entraîner des majorations de retard de paiement de cotisations. Si ce retard est exceptionnel ou dû à une erreur de votre part, vous pouvez bien sûr effectuer une demande de remise de ces majorations de retard en vous rapprochant de votre Urssaf.**

**Votre paiement nous parvient en retard et peut entraîner des majorations de retard de paiement de cotisations. Si ce retard est exceptionnel ou dû à une erreur de votre part, vous pouvez bien sûr effectuer une demande de remise de ces majorations de retard en vous rapprochant de votre Urssaf.**

#### Déclaration

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises	7 268 €
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales	0 €
Chiffre d'affaires des autres prestations de services	0 €

#### Montant à payer

Cotisations, contributions et taxes		
518 - Prestations de services (BIC)	21,20%	0 €
508 - Vente de marchandises (BIC)	12,30%	894 €
781 - Prestations de services (BNC)	21,10%	0 €
572 - Formation artisan obligatoire	0,30%	22 €
060 - Taxe CMA vente	0,22%	16 €
061 - Taxe CMA prestations	0,48%	0 €
		932 €
Déduction éventuelle		0 €
Montant à payer		932 €

#### Paiement(s) effectué(s)

Télépaiement enregistré le 11/06/2024 *	932 €
---	-------

\* Le montant de votre télépaiement sera prélevé à la date d'exigibilité de l'échéance

**MR COLIN DOMINIQUE - SIRET 84141362800014 - Artisan**

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration.

Numéro d'accusé de réception	D096954403
Millésime de la déclaration	Mai 2024
Date et heure d'échéance	le 02/08/2024 à 23:59
Date et heure de la déclaration	le 02/08/2024 à 10:17
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	MR COLIN DOMINIQUE
SIRET de la personne	84141362800014

**Votre déclaration nous parvient en retard et peut entraîner des majorations de retard de paiement de cotisations. Si ce retard est exceptionnel ou dû à une erreur de votre part, vous pouvez bien sûr effectuer une demande de remise de ces majorations de retard en vous rapprochant de votre Urssaf.**

**Votre paiement nous parvient en retard et peut entraîner des majorations de retard de paiement de cotisations. Si ce retard est exceptionnel ou dû à une erreur de votre part, vous pouvez bien sûr effectuer une demande de remise de ces majorations de retard en vous rapprochant de votre Urssaf.**

#### Déclaration

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises	9 977 €
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales	0 €
Chiffre d'affaires des autres prestations de services	0 €

#### Montant à payer

Cotisations, contributions et taxes		
518 - Prestations de services (BIC)	21,20%	0 €
508 - Vente de marchandises (BIC)	12,30%	1 227 €
781 - Prestations de services (BNC)	21,10%	0 €
572 - Formation artisan obligatoire	0,30%	30 €
060 - Taxe CMA vente	0,22%	22 €
061 - Taxe CMA prestations	0,48%	0 €
		1 279 €
Déduction éventuelle		0 €
Montant à payer		1 279 €

#### Paiement(s) effectué(s)

Télépaiement enregistré le 02/08/2024 *	1 279 €
---	---------

\* Le montant de votre télépaiement sera prélevé à la date d'exigibilité de l'échéance

## MR COLIN DOMINIQUE - SIRET 84141362800014 - Artisan

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration.

Numéro d'accusé de réception	D012690485
Millésime de la déclaration	Juin 2024
Date et heure d'échéance	le 02/08/2024 à 23:59
Date et heure de la déclaration	le 02/08/2024 à 10:37
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	MR COLIN DOMINIQUE
SIRET de la personne	84141362800014

**Votre déclaration nous parvient en retard et peut entraîner des majorations de retard de paiement de cotisations. Si ce retard est exceptionnel ou dû à une erreur de votre part, vous pouvez bien sûr effectuer une demande de remise de ces majorations de retard en vous rapprochant de votre Urssaf.**

**Votre paiement nous parvient en retard et peut entraîner des majorations de retard de paiement de cotisations. Si ce retard est exceptionnel ou dû à une erreur de votre part, vous pouvez bien sûr effectuer une demande de remise de ces majorations de retard en vous rapprochant de votre Urssaf.**

## Déclaration

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises	16 020 €
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales	0 €
Chiffre d'affaires des autres prestations de services	0 €

## Montant à payer

Cotisations, contributions et taxes		
518 - Prestations de services (BIC)	21,20%	0 €
508 - Vente de marchandises (BIC)	12,30%	1 970 €
781 - Prestations de services (BNC)	21,10%	0 €
572 - Formation artisan obligatoire	0,30%	48 €
060 - Taxe CMA vente	0,22%	35 €
061 - Taxe CMA prestations	0,48%	0 €
		2 053 €
Déduction éventuelle		0 €
Montant à payer		2 053 €

## Paiement(s) effectué(s)

Télépaiement enregistré le 02/08/2024 *	2 053 €
---	---------

\* Le montant de votre télépaiement sera prélevé à la date d'exigibilité de l'échéance

MR COLIN DOMINIQUE - SIRET 84141362800014 - Artisan

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration.

Numéro d'accusé de réception	D099590167
Millésime de la déclaration	Juillet 2024
Date et heure d'échéance	le 10/09/2024 à 23:59
Date et heure de la déclaration	le 10/09/2024 à 19:35
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	MR COLIN DOMINIQUE
SIRET de la personne	84141362800014

**Votre déclaration nous parvient en retard et peut entraîner des majorations de retard de paiement de cotisations. Si ce retard est exceptionnel ou dû à une erreur de votre part, vous pouvez bien sûr effectuer une demande de remise de ces majorations de retard en vous rapprochant de votre Urssaf.**

**Votre paiement nous parvient en retard et peut entraîner des majorations de retard de paiement de cotisations. Si ce retard est exceptionnel ou dû à une erreur de votre part, vous pouvez bien sûr effectuer une demande de remise de ces majorations de retard en vous rapprochant de votre Urssaf.**

#### Déclaration

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises	26 811 €
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales	0 €
Chiffre d'affaires des autres prestations de services	0 €

#### Montant à payer

Cotisations, contributions et taxes		
518 - Prestations de services (BIC)	21,20%	0 €
508 - Vente de marchandises (BIC)	12,30%	3 298 €
781 - Prestations de services (BNC)	23,10%	0 €
572 - Formation artisan obligatoire	0,30%	80 €
060 - Taxe CMA vente	0,22%	59 €
061 - Taxe CMA prestations	0,48%	0 €
		3 437 €
Déduction éventuelle		0 €
Montant à payer		3 437 €

#### Paiement(s) effectué(s)

Télépaiement enregistré le 10/09/2024 *	3 437 €
---	---------

\* Le montant de votre télépaiement sera prélevé à la date d'exigibilité de l'échéance

MR COLIN DOMINIQUE - SIRET 84141362800014 - Artisan

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration.

Numéro d'accusé de réception	D032357917
Millésime de la déclaration	Août 2024
Date et heure d'échéance	le 23/10/2024 à 23:59
Date et heure de la déclaration	le 23/10/2024 à 19:00
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	MR COLIN DOMINIQUE
SIRET de la personne	84141362800014

**Votre déclaration nous parvient en retard et peut entraîner des majorations de retard de paiement de cotisations. Si ce retard est exceptionnel ou dû à une erreur de votre part, vous pouvez bien sûr effectuer une demande de remise de ces majorations de retard en vous rapprochant de votre Urssaf.**

**Votre paiement nous parvient en retard et peut entraîner des majorations de retard de paiement de cotisations. Si ce retard est exceptionnel ou dû à une erreur de votre part, vous pouvez bien sûr effectuer une demande de remise de ces majorations de retard en vous rapprochant de votre Urssaf.**

#### Déclaration

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises	26 449 €
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales	0 €
Chiffre d'affaires des autres prestations de services	0 €

#### Montant à payer

Cotisations, contributions et taxes		
518 - Prestations de services (BIC)	21,20%	0 €
508 - Vente de marchandises (BIC)	12,30%	3 253 €
781 - Prestations de services (BNC)	23,10%	0 €
572 - Formation artisan obligatoire	0,30%	79 €
060 - Taxe CMA vente	0,22%	58 €
061 - Taxe CMA prestations	0,48%	0 €
		3 390 €
Déduction éventuelle		0 €
Montant à payer		3 390 €

#### Paiement(s) effectué(s)

Télépaiement enregistré le 23/10/2024 *	3 390 €
---	---------

\* Le montant de votre télépaiement sera prélevé à la date d'exigibilité de l'échéance

MR COLIN DOMINIQUE - SIRET 84141362800014 - Artisan

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration.

Numéro d'accusé de réception	D094229664
Millésime de la déclaration	Septembre 2024
Date et heure d'échéance	le 31/10/2024 à 23:59
Date et heure de la déclaration	le 23/10/2024 à 23:22
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	MR COLIN DOMINIQUE
SIRET de la personne	84141362800014

#### Déclaration

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises	6 424 €
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales	0 €
Chiffre d'affaires des autres prestations de services	0 €

#### Montant à payer

Cotisations, contributions et taxes		
518 - Prestations de services (BIC)	21,20%	0 €
508 - Vente de marchandises (BIC)	12,30%	790 €
781 - Prestations de services (BNC)	23,10%	0 €
572 - Formation artisan obligatoire	0,30%	19 €
060 - Taxe CMA vente	0,22%	14 €
061 - Taxe CMA prestations	0,48%	0 €
		823 €
Déduction éventuelle		0 €
Montant à payer		823 €

#### Païement(s) effectué(s)

Télépaiement enregistré le 23/10/2024 *	823 €
---	-------

\* Le montant de votre télépaiement sera prélevé à la date d'exigibilité de l'échéance

**AR Prefecture**

017-211700281-20250515-DEL02\_CM150525-DE

Reçu le 20/05/2025

Publié le 20/05/2025

**BILAN SAISON 2024**

Avril :

- Factures : 8918,82

- Chiffre d'affaire : 8563,25

- Urssaf : 932

Total : -1287,57

Mai :

- Factures : 5506,63

- Chiffre d'affaire : 11 605,50

- Urssaf : 1279

Total : 4819,87

Juin :

- Factures : 7072,66

- Chiffre d'affaire : 18 549,95

- Urssaf : 2053

Total : 9424,29

Juillet :

- Factures : 11 235,77

- Chiffre d'affaire : 30 627,15

- Urssaf : 3437

Total : 15954,38

Aout :

- Factures : 15 463,98

- Chiffre d'affaire : 31 046,32

- Urssaf : 3390

Total : 12192,34

Septembre :

- Factures : 2881,98

- Chiffre d'affaire : 7826,75

- Urssaf : 823

Total : 4121,77

Total : 45225,08

**Chiffre d'affaire saison 2024 : 92 949**

**Factures : 51 079,94**

**Urssaf : 11 914**